

**COMMUNE DE MUS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le jeudi 24 février deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Présents : Madame Armelle GROSJEAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe et Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3<sup>ème</sup> Adjointe.

Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Philippe CABOT, Emilie GACHON CARRETTE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Corinne ORTEGA DOREY, Philippe POUJOL, Magali RABANIT, Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Magali RABANIT, Jean-Louis BLANC, Stéphane CALANDRAS, Ghislain MARCAN

Madame Magali RABANIT donne procuration à Madame Yaëlle BECHARD.

Monsieur Jean-Louis BLANC donne procuration à Madame Emilie GACHON CARRETTE.

Monsieur Stéphane CALANDRAS donne procuration à Madame Solenne BAYLE GOUTORBE.

Monsieur Ghislain MARCAN donne procuration à Madame Armelle GROSJEAN.

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes. Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est désignée secrétaire de séance.

Lecture du dernier compte rendu faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**012-2022 LOTISSEMENT LA SALAMANDRE ET LOTISSEMENT LE CLOS DU VIGNERON - OFFICIALISATION DE L'ADRESSAGE DES LOTISSEMENTS**

M. le Maire explique qu'au moment, du dépôt du permis de lotir et des différents permis de construire, il a été attribué à chacun des lots, l'adresse suivante :

Pour le lotissement le clos du Vigneron :

Le numéro du lot, Lotissement le Clos du Vigneron, Chemin de la Garriguette.

De même pour le lotissement la Salamandre :

Le numéro du lot, Lotissement la Salamandre, rue de la Grand Terre.

Ces appellations ont été saisies ainsi pour le recensement de la population 2022.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Entérine, la numérotation et l'adressage des lotissements la Salamandre et le Clos du Vigneron, comme présenté ci-dessus.
- Charge M. le Maire d'en informer les administrés et les différents services concernés.

Pour copie conforme,  
A Mus, le 25 février 2022,  
Le Maire



Patrick BENEZECH.